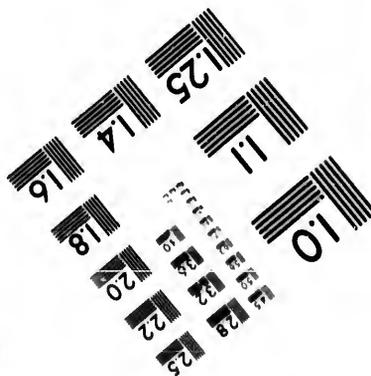
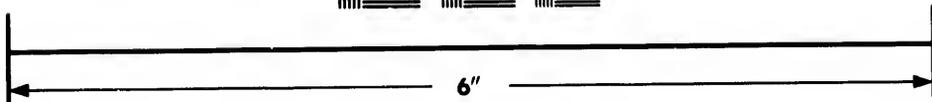
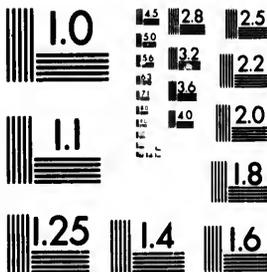


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14  
16  
18  
20  
22  
25

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

11  
13  
15  
17  
19  
21

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	25X	28X	30X	32X
								✓			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

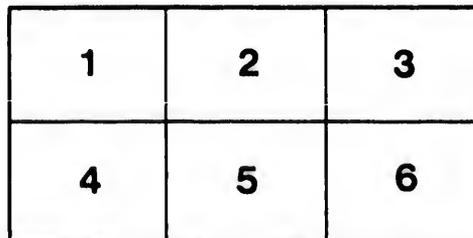
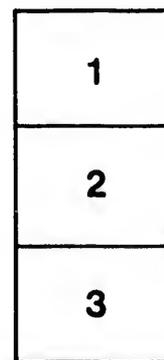
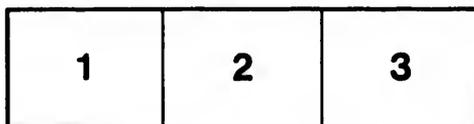
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
mage

rrata  
o

elure,  
n à

32X

19 Oct. 1854

---

---

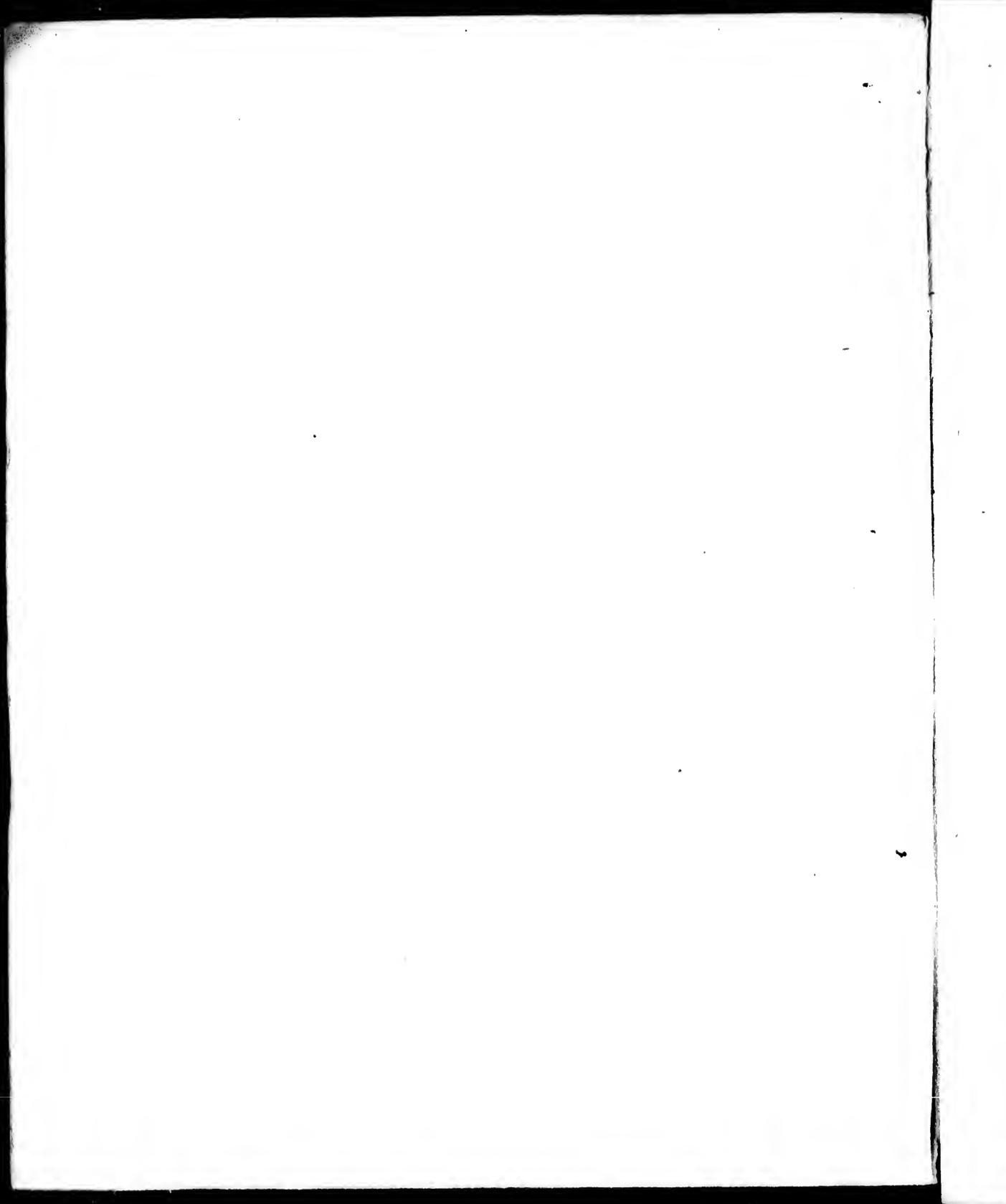
# MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,  
PUBLIANT L'ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX, AC-  
CORDANT UN JUBILÉ A L'UNIVERS CATHOLIQUE.

---

---



# MANDEMENT

DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, PUBLIANT  
L'ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX, ACCORDANT  
UN JUBILÉ A L'UNIVERS CATHOLIQUE.

IGNACE BOURGET,

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE, EVÊQUE  
DE MONTRÉAL, ETC. ETC. ETC.

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et aux fidèles de  
notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.*

Nous vous adressons, N. T. C. F. avec la présente, la lettre Encyclique de N. S. P. le Pape qui, dans sa sollicitude paternelle, accorde à l'Univers entier, un nouveau jubilé.

Vos Pasteurs vous expliqueront, avec tout le zèle que vous leur connaissez, cette admirable lettre de notre Père commun. Vous y verrez, N. T. C. F. comme son bon cœur est navré de douleur, à la vue des maux de toutes espèces, qui désolent les nations chrétiennes ; et avec quel surprenant épenchement de sa belle âme, il s'adresse à l'Univers Catholique, pour le mettre en prière, afin d'obtenir paix, santé et sainteté à tous les peuples.

Nous allons sans doute, N. T. C. F. répondre à ce glorieux appel, qui nous est fait à tous, de si haut et avec de si vives instances. Oh ! oui : chacun de nous va prier avec ferveur, se confesser avec douleur, communier avec piété, jeûner avec un véritable esprit de pénitence, en union avec les profonds soupirs et les humbles supplications, que fait entendre au ciel le Vicaire de J.-C. pour faire cesser les grandes guerres, qui ébranlent aujourd'hui les plus puissantes nations de la terre, pour arrêter les maladies contagieuses qui menacent de nouveau de faire le tour du monde, et surtout pour purger les sociétés humaines du levain infecte des mauvaises doctrines qui les corrompent.

Il est encore une autre intention du Souverain Pontife, en accordant ce nouveau jubilé de prières ; c'est d'obtenir pour lui-même les lumières de l'esprit saint, dont il a un si pressant besoin, pour décider la grande Question du dogme de l'Immaculée Conception de la B. V. M.

Vous remarquerez, N. T. C. F., en entendant la lecture de cette lettre de N. S. P. le Pape que c'est *au plutôt* qu'il veut se rendre aux ardens désirs du monde entier, en *statuant* sur cette douce vérité, qui doit jeter un si grand éclat sur toutes les églises de la Catholicité. Vous observerez en même temps ce qu'il dit de la définition de ce dogme, savoir qu'il y va de la plus grande gloire de Dieu qui, dans ce siècle, ce semble, plus que dans tous les autres, se plaît à faire honorer son Auguste Mère. Vous serez avec cela merveilleusement édifiés d'entendre notre immortel Pontife appeler Marie, *notre Mère à tous, la plus aimante*, comme la plus aimable de toutes les mères. *Quam primum id statuere possimus, quod ad majorem ipsius Dei gloriam, et ejusdem Virginis omnium nostrum amantissimæ Matris laudem possit pertinere.*

A cette occasion, il se prépare, N. T. C. F., une grande solennité dans la Ville Sainte. La Trompette Apostolique retentit aujourd'hui, d'un bout du monde à l'autre, pour y inviter les Evêques de toutes les parties de la Catholicité. Ce sera vers la fin de novembre prochain, que devront se trouver à Rome les Evêques, qui pourront se rendre à cette invitation. Chaque Province Ecclésiastique se représente, dans cette majestueuse Assemblée, par son Métropolitain, ou par un de ses Suffragants. Par cette sage et prévoyante disposition, toutes les églises du monde se trouveront réunies autour de la Chaire du B. Pierre. Elles entendront la voix de son successeur, infaillible comme lui, quand il leur parle *ex Cathedra*: et toute cette grande question sera terminée. *Roma locuta est, et causa finita est.* Ce sera alors surtout que le glorieux privilège de l'*Immaculée Conception de Marie* sera, pour toutes les églises humbles et soumises à la voix du chef suprême, une gloire indieible. *Cujus vita inclyta cunctas illustrat Ecclesias.*

Pour ce qui nous regarde particulièrement, N. T. C. F. il eût été beaucoup plus honorable, pour l'église du Canada, et aussi beaucoup plus satisfaisant pour le St. Père, si notre Vénérable Métropolitain eut pu aller représenter lui-même sa Province, dans cette grande Assemblée. Mais son âge avancé et ses affaires multipliées l'en empêchant, il a daigné jeter les yeux sur Nous, et nous inviter à remplir cette sublime mission.

Nous ne pouvions, N. T. C. F., Nous attendre à un pareil honneur. Aussi l'eussions-nous décliné si, le plus petit désir du Chef de l'Eglise, signifié par une voie si canonique, n'eût été pour Nous un ordre. Nous nous y sommes donc promptement et joyeusement résigné. D'ailleurs, le plus grand bien du Diocèse Nous en faisait un devoir aussi doux qu'impérieux. Car il Nous a paru qu'en contribuant, par son Evêque, à la pompe de cette grande solennité, il lui en reviendra de très-grandes bénédictions. En effet qui peut douter que l'Auguste Mère de Dieu n'ait pour très-agréable les honneurs nouveaux qu'on va lui rendre, et qu'elle va les reconnaître par de nouvelles et insignes faveurs? Une nouvelle ère, ce Nous semble, apparaît à notre siècle, qui va briller de tout l'éclat de la Pureté Virginale de Marie, d'une manière d'autant plus merveilleuse que ce siècle est plus corrompu. *Concepta est beata Virgo Maria.... per quam salus mundi credentibus apparuit, cujus vita gloriosa lucem dedit saculo.*

Nous allons donc, N. T. C. F., tout prochainement cheminer, pour la troisième fois, vers la Ville Eternelle. Oh! cette fois, ce ne sera pas, avec les pénibles pré-

occupations, qui fatiguent notre esprit, à nos deux premiers voyages, puisque ce sera pour assister à une fête, qui ne s'est point encore célébrée, dans l'Eglise de Dieu; et qui ne s'y célébrera plus d'ici à la fin des siècles. Car évidemment, il en sera de la définition du Dogme de l'*Immaculée Conception de Marie*, comme de celui de sa *Divine Maternité*. La joie de cette définition de foi se perpétuera sans doute d'âge en âge. Mais la solennité est une de celles qui ne se répètent plus. Ce sera pour contempler une des plus belles splendeurs de notre Sainte Religion, la *Vierge Immaculée*, dans tout ce qu'elle peut avoir de plus éclatant, dans ce lieu d'exil. Ce sera pour voir briller, dans le firmament de la sainte Eglise Romaine, ce nouvel Arc-en-Ciel, qui annonce à la terre des jours serains, après l'effroyable déluge d'erreurs et de crimes, sous lequel elle est depuis si longtemps, comme submergée.

Quant à vous, N. T. C. F., vous serez aussi à cette joyeuse solennité, par vos pieux désirs. Oh! oui: tout le Diocèse de Marie y sera avec Nous, son très-indigne Pasteur. Nous le tiendrons par la main. Nous le porterons sur notre sein, cet enfant unique et si cher à notre cœur. Nous ferons en esprit de foi, ce que Nous vous voyons faire à vous-mêmes, à chacune de nos solennités, lorsque vous venez dans nos temples, avec vos petits enfans, que vous conduisez par la main ou portez dans vos bras; spectacle attendrissant et toujours nouveau pour Nous! Car Nous reconnaissons là la piété des bons parents, qui apportent au pied des saints Autels, leurs plus petits enfans, pour qu'ils commencent, de bonne heure, à s'y pénétrer des sentiments de foi et de dévotion, qui peuvent seuls les rendre heureux dans ce monde, et dans l'autre.

Vous Nous rejoindrez donc, en esprit, le Jour de l'*Immaculée Conception* de la Glorieuse Vierge Marie; et Nous serons ensemble, à Rome, le huit Décembre prochain. Ce sera, N. T. C. F., pour nous y réjouir, d'une joie commune, et Nous communiquer réciproquement les dons excellents, qu'il plaira à la divine bonté de Nous départir, par les puissantes prières de notre bonne et tendre Mère. Vous comprenez, sans doute, qu'étant si spécialement privilégiés, vous avez à remplir un devoir tout particulier de reconnaissance et d'amour.

Dans cette vue, Nous vous exhortons, avec toute l'affection de notre âme, à vivre dans la pratique fidèle des saints commandemens de Dieu et de l'Eglise. Attachez-vous particulièrement, N. T. C. F., à bien garder votre engagement à la *Tempérance*. Que la Croix de N. S. J. C. que vous avez déjà prise, ou que vous prendrez bientôt, vous confirme dans votre généreuse résolution! Vous y serez encore fortifiés par les grâces du nouveau Jubilé, que Nous vous annonçons. Les moyens sont pris, pour que vous puissiez tous y participer abondamment.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. FF. les Chanoines de St. Jacques, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit:

1.—Le Jubilé, accordé par N. S. P. le Pape, par sa Lettre Encyclique du premier Août dernier, commencera dans ce Diocèse, le premier Novembre prochain et se terminera le dernier du mois de Janvier suivant.

2.—On l'annoncera la veille de la Toussaint, par le son de toutes les cloches,

pendant une heure, avant l'*Angelus* du soir, et l'on chantera le *Veni Creator*, avant la grand'Messe, ou la Messe conventuelle de cette Fête, dans toutes les églises de ce diocèse.

3.—Ce jubilé étant spécialement un jubilé de prières, on fera ce qui suit, pendant les trois mois qu'il doit durer.

Il y aura, autant que possible, dans chaque Eglise, une Messe basse, chaque jour sur semaine. Ce sera la Messe du jubilé. Le prêtre qui la célébrera récitera à genoux, au pied de l'Autel, avant de le quitter, les litanies de la Ste. Vierge. Les fidèles seront souvent invités à assister au saint sacrifice de la Messe, pendant ce saint temps.

Les dimanches et fêtes d'obligation, le Prêtre dira, après la grand'Messe, cinq *Pater* et cinq *Ave*.

Après les Vêpres solennelles, il y aura chaque dimanche et fête chômée, la Toussaint exceptée, une procession pendant laquelle on chantera les litanies de la Ste. Vierge, à l'honneur de son *Immaculée Conception*. Cette procession sera suivie du salut et de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. On y chantera toujours le *Parce Domine*, etc. que l'on répètera trois fois, à l'ouverture du Tabernacle avec le verset *Ostende nobis* etc., et l'Oraison : *Deus cui proprium est* etc., qui suivent immédiatement. On chantera ensuite des antiennes, hymnes, Psaumes, qui expriment quelque louange à l'*Immaculée Conception* de la B. V. Marie. Les versets et Oraisons qui suivent seront toujours ceux du nouvel office de l'*Immaculée Conception*, introduit par N. S. P. le Pape, dans toute l'Eglise. Le tout se termine à l'ordinaire par le *Tantum ergo*, avec le verset et l'Oraison du St. Sacrement.

La parure de l'Eglise, et surtout celle de l'Autel de la Ste. Vierge, devra frapper les yeux, et rappeler à chacun que l'on est en Jubilé.

Des lampes ardentes pourraient être entretenues, devant les Stes. Images de cette Glorieuse Vierge, par la généreuse piété des fidèles.

Toutes les Confréries et Associations sont invitées à se ranimer d'une nouvelle ferveur, dans la pratique de leurs saintes œuvres, afin de se rendre plus dignes des regards miséricordieux de la B. Vierge, au jour de son triomphe.

Toutes les familles chrétiennes se prépareront également, par une sincère piété, aux bénédictions abondantes qui leur sont réservées, si elles sont trouvées pures, dans ce grand jour. L'on conseille d'y faire chaque jour, à cette intention, des prières et mortifications particulières.

Toutes les Ecoles seront de même spécialement soignées, pour que tous les enfants, qui les fréquentent, puissent, par leurs bonnes dispositions, mériter de conserver à jamais l'innocence de leur cœur. On leur fera dire une fois par jour, un *Pater* et un *Ave*, que l'on accompagnera d'une réflexion capable de piquer leur attention.

4.—Il y a, aux termes de la dite lettre Encyclique, une indulgence plénière, applicable aux défunts, à gagner par ceux et celles qui s'étant confessés avec humilité, et une sincère détestation de leurs péchés, et ayant été purifiés par l'absolution sacramentelle, recevront respectueusement le très saint Sacrement de l'Eucha-

ristie, et visiteront dévotement l'église de leur Paroisse, trois fois, et y prieront Dieu quelque temps, avec piété, à l'intention du souverain Pontife, pour l'exaltation et prospérité de Notre sainte mère l'église et du Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies, pour la paix et la concorde entre les Princes chrétiens, et enfin pour la paix et l'union du Peuple chrétien.

5.—Pour gagner la dite indulgence, il faut de plus que chacun, dans le même espace des trois mois de jubilé, jeûne une fois, et fasse une aumône aux pauvres, selon sa piété.

6.—Nous désignons, pour églises de stations, dans la Ville de Montréal, l'église Paroissiale et celles de St. Pierre et de St. Patrice. Pour y gagner l'indulgence susdite, il faudra donc, ou visiter une fois ces trois églises, ou trois fois l'une d'elles.

7.—Les Religieuses cloîtrées seront dispensées de la visite de ces trois églises, en faisant, dans leurs propres Oratoires, les visites prescrites aux autres, dans les églises susdites, et en accomplissant les autres œuvres, selon que leurs directeurs jugeront à propos de le déterminer.

8.—Quant aux prisonniers, malades et autres personnes, légitimement empêchées de faire quelques unes des œuvres ci-dessus mentionnées, leurs confesseurs pourront, ou les commuer en d'autres œuvres, ou les remettre à un autre temps le plus proche possible de celui du jubilé.

9.—Les jeunes enfants, qui n'ont pas encore fait leur première communion, pourront être dispensés de l'obligation de communier.

10.—Les confesseurs jouiront, pendant les trois mois de jubilé, des facultés apostoliques, accordées par N. S. P. le Pape, dans son Encyclique du 21 novembre, 1851, déjà publiée par Nous dans notre Mandement du 29 juin 1852, ainsi que de celles spécifiées dans ses lettres du premier Août dernier.

11.—Nous leur donnons aussi pour le même temps, le pouvoir d'absoudre des cas réservés à l'Evêque dans ce diocèse. Tous ces grands pouvoirs sont ainsi accordés, pour faciliter, autant que possible, aux pauvres pécheurs, les moyens de se réconcilier avec Dieu, et avec l'espérance bien fondée qu'une fois déchargés du fardeau de leurs péchés, ils persévéreront dans les sentiers de la justice.

Enfin, Nous nommons, pour administrer le diocèse, pendant notre absence, notre digne Coadjuteur, lui laissant à cette fin, tous les pouvoirs, que Nous pouvons lui communiquer, soit comme Evêque Diocésain, soit en vertu des Indults, que Nous tenons du St. Siège. Nous ne doutons pas, N. T. C. F., que vous ne lui soyez parfaitement soumis.

Nous croyons, N. T. C. F., devoir vous inviter, en terminant, à compléter la souscription pour la Cathédrale et l'Evêché, déjà commencée dans la ville et les campagnes de ce diocèse. Car, Nous aurons besoin de savoir, pendant que Nous serons en Europe, le montant de ces souscriptions.

Comme Nous allons voyager pour l'unique avantage du Diocèse, Nous croyons avoir droit de le faire à ses dépens. Dans cette vue, vous ne trouverez pas mauvais qu'une petite partie de la souscription soit appliquée à cet objet. Car vous

connaissez combien, depuis l'incendie du 8 juillet 1852, nos ressources sont restreintes.

Maintenant, il ne Nous reste plus, N. T. C. F., qu'à Nous recommander à vos ferventes prières. Nous en avons grand besoin ; et Nous l'attendons de votre charité. Aussi, comptons-Nous beaucoup sur celles que vous allez faire, pendant le Jubilé. Que Dieu nous passe à tous la grâce de nous revoir ! En attendant ce heureux moment, adieu à vous tous, Clergé chéri, Communautés privilégiées, Peuple bien aimé ! demeurez dépositaires de notre cœur, pendant que Nous irons déposer vos vœux au tombeau des SS. Apôtres.

Sera le présent Mandement lu, au Prône de toutes les Eglises, où se fait l'Office Public, le premier Dimanche après sa réception, et au Chapitre des Communautés, le premier jour libre, après qu'il y aura été reçu.

DONNÉ à l'Hospice de St. Joseph de Montréal, le dix-neuf Octobre, mil huit cent cinquante quatre, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.



✠ IG. EVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,

*Chanoine Secrétaire.*

N. B.—L'Encyclique et une Circulaire vous seront adressées la semaine prochaine.

